
PANAMA – Réunion conjointe AFRALO / AfrICANN
Mercredi 27 juin 2018 – 13h30 à 15h00 EST
ICANN62 | Panama City, Panama

FATIMATA SEYE-SYLLA: Et bien bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer notre travail, notre séance. Merci de vous être joint à nous, à cette réunion. Et bienvenue à tous nos invités : Goran, président et PDG de l'ICANN et Cherine Chalaby, président du conseil d'administration.

J'aimerais remercier une nouvelle fois l'ICANN de nous donner la possibilité d'utiliser ce cadre pour parler de la communauté internet de l'Afrique et de parler de ce qui la préoccupe, parler de l'impact sur les utilisateurs finaux en Afrique.

Chaque année, et à pratiquement chaque réunion de l'ICANN, nous sélectionnons un thème. Et il y a des propositions pour ce thème qui sont avancées, et ensuite on sélectionne un thème dans la communauté africaine avec une commission.

Pour cette réunion de l'ICANN 62 nous avons décidé de parler du RGPD, de ce règlement général sur la protection des données, à la suite des nouveaux développements, à la suite d'Abu Dhabi, ICANN60, nous en avons déjà parlé.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

J'aimerais remercier ici Barrack, qui a mené la commission de rédaction avec un grand nombre de participants pour cette commission de rédaction – plus de 20 personnes ont participé à la rédaction de ce document. Cela démontre bien l'intérêt de la communauté africaine.

Je ne serai pas longue, et j'aimerais donner la parole, sans plus attendre, à Alan Greenberg, notre cher président de l'ALAC, pour ses remarques liminaires.

ALAN GREENBERG:

Merci beaucoup. Comme toujours, c'est un plaisir que d'être ici, et pour cette réunion, je peux rester, c'est fantastique je ne suis pas trop pris.

En général, j'ai toujours un autre endroit dans lequel je dois me rendre, mais aujourd'hui j'ai plus de temps. Mais si jamais cela change, excusez-moi d'avance.

Donc ces réunions sont toujours intéressantes. Comme vous le savez, j'ai travaillé en Afrique, mais ça fait des années que je n'y ai pas travaillé néanmoins. Et ça m'intéresse toujours de voir l'évolution de la communauté et de ne pas être limité par l'accès, par les communications, par les questions logistiques qui se posent parfois.

Si vous commencez à vous inquiéter de ces choses, Cheryl Langdon-Orr vit en Australie par exemple, et Olivier Crepin-Leblond vit en Suisse, en France et en Angleterre, et ont constamment des problèmes de communications. Donc c'est très courant. Mais je ne veux pas sous-estimer cela.

C'est un thème tout à fait intéressant parce que le problème des utilisateurs par rapport au règlement général sur la protection des données n'est pas bien compris. Si vous commencez à parler des utilisateurs et du RGPD, les utilisateurs veulent savoir, avoir accès au WHOIS, voir s'ils ont bien affaire à la personne. Et il y a des millions et des milliards de personnes qui ne savent pas ce qu'est le WHOIS parmi les utilisateurs finaux.

D'un autre côté, chaque personne a un navigateur, et il y a des navigateurs qui vous disent : n'allez pas sur ce site c'est dangereux. Tout le monde reçoit des courriels, beaucoup de pourriels, de spams, sur l'internet. C'est incroyable.

On nous parle des logiciels malveillants également, des pourriels, parce que beaucoup de personnes travaillent grâce à WHOIS pour limiter les pourriels et les logiciels malveillants.

Donc WHOIS joue un rôle pour limiter les utilisations malveillantes de l'internet. Donc c'est une question très importante que vous posez par rapport au WHOIS, par rapport à cet accès aux données.

Donc je ne veux pas être trop long, mais je serai très heureux de lire votre déclaration finale.

Et une nouvelle fois, je suis très heureux d'être en votre compagnie.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci beaucoup Alan. Je vais maintenant donner la parole à nos honorables invités, Goran Marby, président et PDG de l'ICANN, une nouvelle fois merci d'être avec nous aujourd'hui.

GORAN MARBY: Merci. Oui, je suis très heureux d'être ici. Et, je réfléchissais un petit peu à ce que j'allais vous dire en 5 minutes.

Vous savez, avec Alan, on en a parlé il y a de cela quelques jours... Oui, il est là... On a parlé du RGPD et de toute cette problématique.

Très souvent, on parle en Europe de ces problèmes d'accès aux données, de registre, et ça, ça a un impact peut-être intentionnel, mais mondial. Peut-être intentionnellement.

Donc nous, la communauté, ces derniers 6, 7 derniers mois, nous en avons beaucoup appris sur l'utilisation du WHOIS. Et il y a un groupe auquel je pense, ce sont les utilisateurs finaux qui utilisent le WHOIS pour vérifier qui est propriétaire d'un site

web. Est-ce que c'est un site web réputé? Est-ce que les informations que j'obtiens à partir de ce site web sont-elles valides ?

Et là l'utilisateur final peut vérifier sur le WHOIS à qui appartient véritablement le site web. C'est une question de confiance. C'est l'équilibre entre le droit au respect de la vie privée et le besoin de l'information.

Et là je crois que l'ICANN doit se poser ces questions. C'est une perspective unique que vous avez. Et c'est extrêmement important que vous en parliez, parce qu'on travaille avec de très grosses entreprises, avec des intérêts, avec des groupes d'intérêts très puissants également. Mais vous, vous avez une grande importance parce que vous représentez les utilisateurs finaux.

Et j'espère maintenant que la GNSO a, dans son processus, a dit qu'ils allaient être très inclusifs et inclure tout le monde à différents points de vue. Je ne veux pas parler de groupes d'intérêts, mais de différents points de vue qu'il faut prendre en compte sur le RGPD.

Ce que je fais actuellement c'est - étant donné que c'est la loi, c'est une loi que nous devons respecter, il ne faut pas l'oublier. Il y a des textes juridiques que nous devons suivre à la lettre. Mais il y a un problème d'interprétation de la loi également. C'est une

nouvelle loi, très nouvelle. Et elle n'est pas bien définie. Ce n'est pas une loi WHOIS du type WHOIS, c'est sur la protection des données et on essaye de bien comprendre ce que signifie cette loi.

Nous avons notre premier modèle, où nous avons certaines données qui ne sont pas visibles. Nous avons vous savez en Allemagne, dans une cour de justice, la possibilité de collecter plus de données, il y a une décision d'une cour de justice allemande.

La grande question c'est l'accès aux données. Comment les utilisateurs peuvent avoir accès aux données.

Donc il faut d'une manière très transparente parler à la communauté, communiquer, et voir potentiellement les questions que l'on peut poser aux autorités RGPD d'Europe. Il faut communiquer avec ces autorités européennes. Et vous pouvez nous aider dans ce processus. On relayera vos points de vue aux autorités européennes.

Mais la question sous-jacente, il y a plusieurs questions sous-jacentes, c'est que c'est la première fois que l'ICANN, en tant qu'institution, a la capacité de développer des politiques qui sont impactées par des textes juridiques, par des lois.

Ce n'est peut-être pas exactement la dernière fois.

Je crois qu'on doit avoir un débat très sérieux.. Comment est-ce qu'on peut continuer à faire un travail de développement de politiques sous l'influence de lois locales. Parce que l'internet – et ça ne va pas s'arrêter avec le RGPD, il y a beaucoup de textes juridiques et de lois qui peuvent avoir un impact sur l'ICANN, et qui peuvent limiter notre développement des politiques. Donc il faut qu'on comprenne comment bien travailler pour développer des politiques alors que d'un autre côté on doit respecter des lois.

Donc on ne connaît pas toutes les conséquences. Nous savons que nous devons avancer très vite maintenant. Et ce que nous pouvons dire maintenant, c'est qu'on ne fait pas de politiques. Nous avons des compétences techniques, mais ces lois peuvent véritablement avoir un impact fort sur l'internet et sur le fonctionnement de l'Internet.

Donc il faut que les utilisateurs soient bien conscients de cela.

Et je m'arrêtera là.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Et bien merci beaucoup Goran. Merci de souligner ces points.

Nous avons des questions que nous nous posons sur l'accès aux données et nous voulons communiquer ces questions à l'ICANN et être prêts d'une manière proactive à respecter toutes les lois

locales qui existent avant de développer une politique de l'ICANN. Donc merci beaucoup Goran. Cherine, vous avez la parole.

CHERINE CHALABY:

Merci Fatimata. Et Mohamed el Bashir n'a pas pu venir à cette réunion hélas, il a eu des problèmes de visa. Et j'aimerais remercier tous les membres d'AFRALO et le conseil d'administration de l'AFRALO de m'avoir invité à parler aujourd'hui. Je crois que c'est important qu'il y ait un dialogue fort entre AFRALO et le conseil d'administration et que cela se poursuive d'une manière ouverte et constructive pour résoudre beaucoup des problèmes qui sont face à nous et face à la communauté, aujourd'hui et à l'avenir.

Nous avons le RGPD, c'est votre thème retenu. Et vous connaissez bien cette problématique, je ne vais pas répéter ce que Goran a expliqué, mais le RGPD, c'est la priorité du conseil d'administration. On a passé beaucoup, beaucoup de temps à en parler, à débattre et essayer de trouver la meilleure manière pour avancer. Vous savez qu'on a eu un atelier à Vancouver et nous avons passé tout notre temps sur le RGPD. Nous avons décidé que nous allions approuver ces spécifications temporaires, parce que nous pensions que c'était la meilleure direction à prendre.

Donc, il est important qu'on vous écoute, que vous puissiez donner de la voix, vous jouez un rôle vital. Vous l'avez déjà joué ce rôle durant la transition IANA. Le modèle d'accès unifié par exemple, vous avez défini beaucoup de choses à ce niveau, au nom de l'Afrique et de ces communautés.

Donc une nouvelle fois j'aimerais vous remercier. Je ne veux pas prendre tout le temps de parole, parce que nous avons besoin de dialoguer sur le RGPD, ce qui est très cher à vos cœurs. Donc je vous remercie beaucoup.

FATIMATA SEYE-SYLLA:

Merci beaucoup Cherine, on peut toujours compter sur votre soutien, c'est très positif. Le RGPD est la grande priorité du conseil d'administration, nous le savons. Et nous allons en parler aujourd'hui.

Et nous savons pris note, les spécifications temporaires sont nécessaires pour meubler pour le moment. Et nous ferons entendre nos points de vue. Merci beaucoup.

Donc j'aimerais maintenant demander à Hadia Elminiawi de présenter la thématique. Donc Hadia, je vous donne la parole.

HADIA ELMINIAWI :

Merci.

GORAN MARBY: Excusez-moi, je m’excuse, je dois partir. C’était important pour moi de venir ici et de prendre la parole. Et je voulais vous dire que c’est un endroit où j’aime bien être. Merci beaucoup de m’avoir invité.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci Goran. On apprécie votre présence et votre soutien. Merci.

HADIA ELMINIAWI: Je voudrais d’abord vous dire que cette déclaration est le résultat de l’équipe de rédaction, et qu’il a été présenté à la communauté. Dans cette déclaration, nous allons aborder le système des noms des registres et l’impact sur les utilisateurs.

En ce qui concerne les spécifications qui ont été adoptées le 25 mai, cela affecte l’Union Européenne, et nous avons essayé d’aborder ce problème.

Parce qu’en 2014 l’Union Africaine et sa convention a adopté une convention sur la sécurité sur internet, qui a été ratifiée par certains membres, certains pays africains ont adopté des législations. La plupart des pays ont aussi des registres et des bureaux d’enregistrement doivent aborder des questions liées aux états européens.

Nous voulons améliorer les brèches qui existent dans les modèles pour les utilisateurs dans le monde entier.

La protection des données, les législations adoptées par les pays africains partagent beaucoup de principes avec le RGPD. Il y a certains domaines dans lesquels ils peuvent être différents.

Par conséquent, quelle est la solution d'avoir un système d'enregistrement et de plaintes dans ce domaine et de conformité, conformité avec des normes, en tenant compte du fait que les réglementations de certains pays doivent être la réponse.

À travers notre déclaration, nous essayons de répondre au problème des utilisateurs finaux d'ICANN et des parties prenantes, et nous encourageons les utilisateurs à connaître leurs droits et à les exécuter.

Nous n'oublions pas non plus les enfants qui peuvent avoir accès à des données ou divulguer ces données et qui pourraient être mal utilisées, et mettre d'autres personnes en danger.

Finalement, je voudrais souligner que cette déclaration a été rédigée avant que cette déclaration soit présentée aux commentaires publics. Par conséquent, nous indiquons que nous avons besoin d'un modèle unifié.

Et je vous remercie, et je pense que maintenant nous allons pouvoir lire cette déclaration.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Oui, merci Hadia pour avoir un petit peu expliqué où nous en sommes. Comme je l'ai dit, comme vous l'avez dit, il y a un comité de rédaction qui a rédigé cette déclaration.

Et nous voulions faire quelque chose de rapide. Nous écrivons toujours une déclaration. Donc je vais demander à Sarah de lire cette déclaration pour nous tous. Et ensuite, nous en parlerons. Sarah, allez-y.

SARAH KIDEN: Merci Fatimata. Merci à tous pour votre présence. Je vais lire cette déclaration, de façon à ce que vous ayez le temps ensuite d'en discuter.

Nous, les membres de la communauté africaine de l'ICANN, participant au forum de politique de l'ICANN 62 au Panama et assistant à la réunion commune AFRALO AfrICANN du 27 juin 2018, avons débattu du règlement général sur la protection des données, RGPD.

La discussion a été motivée par les nouveaux développements intervenus après le forum communautaire de l'ICANN à Abu Dhabi durant le même sujet avait été discuté.

Le 17 mai 2018, le conseil de l'ICANN a approuvé la spécification temporaire pour les données d'enregistrement des gTLD. La spécification qui a pris effet le 25 mai 2018, établit les exigences temporaires qui permettent à l'ICANN et aux opérateurs de registres gTLD et aux bureaux d'enregistrement de se conformer au RGPD tout en conservant le service d'annuaire de données d'enregistrement, système WHOIS, dans la plus grande mesure du possible.

Nous reconnaissons le fait que le RGPD a suscité beaucoup d'intérêts de nombreuses parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté de l'ICANN en raison de ses implications sur le WHOIS.

Après avoir examiné la spécification temporaire, nous avons noté qu'il n'existe aucun accès unifié aux données non publiques. L'accès aux données en couche est actuellement autorisé par les opérateurs de registres et par les bureaux d'enregistrement parce que ces registres et ces bureaux d'enregistrement obtiennent l'octroi d'un accès aux données en fonction de ce qu'ils considèrent être conforme à la loi.

En outre, les registres et les bureaux d'enregistrement sont nécessaires pour appliquer le modèle lors du traitement des données lié à l'espace économique européen, mais pas forcément au niveau mondial.

Avoir différents modèles d'accès ainsi que l'application de la spécification temporaire uniquement lors du traitement des données liées à l'Union Européenne, ne permet pas le même niveau de protection des intérêts publics et des droits à travers le monde.

Nous trouvons que l'universalité de l'internet est une de ses valeurs fondamentales, et toute exception à cette valeur, même si ce n'est que par l'entremise du service WHOIS est une étape vers la fragmentation de l'internet.

Nous notons également que le RGPD intéresse particulièrement l'Afrique car beaucoup de contenu et d'enregistrement de noms de domaines de la région sont hébergés hors du continent dont un grand nombre notamment dans l'UE.

Les données WHOIS sont importantes pour protéger les intérêts de titulaires de propriété intellectuelle, les consommateurs, les entités chargées de l'application de la loi, et surtout les droits des utilisateurs finaux de l'internet pour avoir un internet sûr, sécuritaire et universel.

Nous sommes intéressés et désireux de comprendre les implications négatives et positives de la mise en œuvre du RGPD en Afrique maintenant que le règlement est entré en vigueur.

Avec l'entrée en vigueur le 25 mai 2018, nous encourageons les pays africains qui constituent des partenaires commerciaux importants de l'UE à envisager d'adopter des mesures pertinentes nécessaires afin de se conformer au RGPD, sans que cette adoption n'ait un impact négatif sur les utilisateurs finaux dans leur juridiction.

Plus important encore, nous encourageons les registres et les bureaux d'enregistrement servant des régions autres que l'Union Européenne, comme l'est l'Afrique, à faire en sorte que la mise en œuvre n'ait pas de conséquence néfaste sur leurs clients non européens. Cela permettra de ne pas affecter les transactions transfrontalières avec l'UE.

Le respect de cette réglementation globale a des conséquences financières et non financières.

Nous exhortons l'ensemble des parties prenantes à étudier dans quelles mesures le règlement aura une incidence sur leur organisation, à mettre en œuvre des politiques conformes au RGPD, à sensibiliser à l'objectif du RGPD afin de réduire les risques qui pourraient découler de son non respect et à tirer profit du RGPD.

Nous demandons instamment à l'organisation de l'ICANN et à la communauté de travailler sur la base d'un consensus multipartite à un service d'annuaire de données d'enregistrement permanent qui sera conforme au RGPD européen, de protéger les droits et les intérêts des diverses parties prenantes et de s'assurer de l'universalité et de la non-fragmentation de l'internet. De continuer à mener une campagne de sensibilisation de la communauté aux implications du RGPD eu égard aux identificateurs techniques, et de définir les implications sur la politique de règlement uniforme de litiges relatifs aux noms de domaine UDRP, et le système uniforme de suspension rapide URS et de les atténuer.

Nous demandons instamment aux utilisateurs finaux d'internet de connaître leurs droits pour pouvoir les exercer. À titre d'exemple, lorsqu'on commence à utiliser un service, vérifier les droits relatifs à la confidentialité et les ajuster à vos besoins. Savoir qui est le collecteur de données, la finalité pour laquelle les données sont recueillies et par conséquent donner votre consentement et en connaissance de cause. Sensibiliser vos enfants au sujet des droits relatifs à la confidentialité en ligne.

Merci.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci Sarah d’avoir lu cette déclaration préliminaire qui se trouve aussi en ligne, nous l’avons déjà postée. Il y a des personnes qui ont fait des commentaires déjà. Donc je vous donne la parole si vous voulez faire des commentaires sur cette version préliminaire de façon à ce qu’on puisse terminer cette version préliminaire aujourd’hui.

Alors, qui veut prendre la parole ? Nous allons mettre le chronomètre pour les interventions. Nous donnons 1 minute ? Ou Deux minutes ? 2 minutes ok. Vous avez deux minutes pour intervenir. Allez-y. Nous avons Hadia.

HADIA ELMINIAWI: Je voulais dire qu’il y avait une discussion que nous voudrions ajouter à la déclaration, en référence au RDAP, pour dire quelque chose à propos du fait que nous encourageons la migration du système WHOIS vers le système RDAP. Donc peut-être qu’on peut en discuter si vous le voulez.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci. Barrack, vous avez la parole. C’est noté.

BARRACK OTIENO: Merci Fatimata. Moi, j’ai une question à partager ici, à exprimer, et les membres du board qui sont ici pourront me répondre.

Quel est le niveau de risques qui existe pour le RGPD par rapport à l'organisation de ICANN suite aux conversations qui ont eu lieu au niveau du conseil d'administration ?

FATIMATA SEYE-SYLLA: Est-ce qu'il y a d'autres questions destinées au conseil ? Vous voulez y répondre ? Allez-y. Seun ? Allez-y, vous avez une question ?

SEUN OJEDEJI: Merci, merci beaucoup. Pendant la transition, nous nous souvenons que nous étions contents du résultat suite à la transition, mais nous savons que cela a beaucoup affecté les revenus, les fonds de l'ICANN. Est-ce que vous envisagez aussi que ce RGPD, cette période, cette nouvelle ère qui s'ouvre devant nous du RGPD va avoir un impact sur ICANN en termes de finances, du point de vue juridique surtout je dirais.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Alors Cherine va répondre.

CHERINE CHALABY: Deux très bonnes questions. Je vais répondre à la première d'abord, sur les risques.

Alors, ce n'est pas une question à laquelle il est facile de répondre, parce qu'évaluer les risques ce n'est pas vraiment une science dans ce domaine en particulier.

Je vais vous dire que notre préoccupation concerne internet, parce que notre mission c'est la stabilité de l'internet. L'opération sûre et stable de l'internet. Et nous avons constaté que si l'internet devient un internet dark, ou s'il y a une fragmentation, ou s'il y a des zones inconnues ou des fragmentations de l'internet, le problème pourrait surgir.

C'est pour cela que le conseil a eu beaucoup de discussions. Nous soutenons notre PDG qui fait un très bon travail dans ce domaine, de façon à ce qu'on ait une approche générale et que l'on observe aussi les conseils que l'on peut nous donner dans le domaine du RGPD.

Nous avons un modèle d'accès unifié pour ces spécifications temporaires uniformes, mais on a besoin d'un dialogue aussi à propos de l'article 29. Et ces jours-ci on a abordé cette question. Il a été dit qu'il faudrait adopter cela en deuxième étape.

Donc en ce qui concerne les spécifications temporaires, je dirais que maintenant nous voulons, une fois qu'on aura entendu l'opinion de la communauté, avec le modèle d'accès unifié, nous voulons arriver à un accord au niveau de la communauté, et

d'ailleurs vous devez donner votre avis dans ce domaine, parce que nous ne savons pas ce qui va se passer après cela.

Une fois qu'on aura ce modèle d'accès unifié, nous allons le présenter au nouveau conseil de protection de données européen, et nous ne savons pas quelle sera leur réponse, donc c'est là qu'il y a un risque.

Parce que tout aussi bien ils vont nous répondre : oui, votre modèle est correct, ou bien : non votre modèle n'est pas correct. Ou bien ils peuvent nous dire rien du tout, pas d'évaluation, pas de conseil.

Donc ces trois options sont les trois options que l'on peut recevoir, que l'on peut avoir comme résultat. Nous ne savons pas très bien ce qui aura lieu après. Parce qu'il y a tellement de parties, de choses qui peuvent changer actuellement, on ne sait pas vraiment comment on pourra affronter cette situation. D'abord qu'on ne sait pas comment sera la situation, et ensuite parce qu'on ne sait pas comment les choses vont évoluer.

Donc nous pensons que tout cela pourra être plus ou moins connu au mois de septembre, à la fin de l'été.

Nous avons souligné deux points importants ici, que vous avez soulignés dans votre déclaration, et je peux vous dire que je suis tout à fait d'accord avec vous. D'ailleurs, lorsque vous dites que

vous voulez avoir le même niveau de protection pour l'intérêt public dans le monde entier à tous les niveaux, c'est important, et que vous voulez éviter la fragmentation de l'internet, ça aussi c'est important. Donc on travaille avec vous pour atteindre ces deux objectifs.

Et voilà ce sont les deux risques, les deux principaux risques que nous voulons éviter. Et donc nous devons travailler avec la communauté pour éviter justement ces risques.

En ce qui concerne votre question concernant la transition et le financement. La question posée par Seun. Vous savez que la transition nous a coûté je crois 36 millions de dollars, et tout cet argent venait du fonds de réserve. À tel point que le fonds de réserve s'est retrouvé pratiquement à vide.

Donc le RGPD va de nouveau nous coûter de l'argent, surtout s'il y a d'autres affaires légales qui surgissent. Ça ne va pas être de l'ordre de ce qui est arrivé avec la transition, mais nous voulons utiliser la partie juridique pour être sûrs d'avoir des conseils juridiques qui sont importants.

On peut obtenir des conseils en présentant un modèle d'accès unifié au conseil de la protection de données européenne, au nouveau conseil, c'est une manière. Et l'autre manière ça serait à travers notre rôle de conformité. Vous savez qu'ICANN assume ce rôle.

Et donc pour une question qui... Si nous pensons qu'il y a un manque de conformité dans le cadre d'un contrat nous devons agir. Et dans le cas de l'Allemagne par exemple, nous avons agi au niveau de ce tribunal allemand. Nous avons fait procès.

Donc nous attendons aussi de voir le résultat de tout cela pour voir ce qu'il se passe par la suite.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci beaucoup Cherine. Seun, est-ce que vous pensez que cette réponse vous convient ? Parfait. Est-ce que nous avons d'autres questions, d'autres commentaires ? Remmy, allez-y.

REMMY NWEKE : Merci madame la présidente. Ma question porte sur le président d'ICANN.

La question est liée à ce qu'il s'est passé en Allemagne. Si j'ai bien compris il y a d'autres cas de ce type qui pourraient surgir puisque le RGPD est déjà appliqué. Alors quel est l'impact que cela pourrait avoir pour les titulaires de noms de domaines, quel pourrait être l'impact pour eux de l'application de ce RGPD.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci Remmy. Je voudrais faire ici quelques petites modifications dans notre débat d'abord. Est-ce que nous

pourrions s'il vous plait focaliser notre discussion sur ce que nous avons à l'intérieur de cette déclaration de façon à pouvoir conclure aujourd'hui, parce que si on part dans toutes les directions, nous n'aurons pas fini à la fin de notre réunion, et nous n'aurons pas les résultats attendus. Est-ce que vous êtes d'accord sur ce point-là ? On est tous d'accord ? Parfait.

Qui veut prendre la parole maintenant ?

CHERINE CHALABY :

Remmy, merci pour votre question. Je dirais de nouveau que ce n'est pas une question facile, à laquelle il n'est pas facile de répondre.

Le problème est que le RGPD est maintenant une réglementation qui a été adoptée, il y a des contrats, et nous avons assumé cette fonction de conformité. Je ne sais pas combien d'affaires légales il peut y avoir dans le futur. Je ne peux pas vous répondre, c'est quelque chose que nous ne pouvons pas prédire.

Il est tout à fait impossible de prédire ce qu'il va se passer par la suite. Mais en tout cas, ce que je peux vous dire, c'est que nous abordons tous ces problèmes comme des problèmes de conformité avec cette approche. Nous sommes en accord aussi avec la loi et nous respectons la loi car c'est important aussi.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci Cherine. Hadia.

HADIA ELMINIAWI : Oui, un petit commentaire. Cherine vous avez dit que peut-être on n’obtiendra aucune réponse lorsqu’on va présenter l’accès uniforme. Et si on n’obtient aucune réponse, quelle mesure allez-vous prendre en tant que conseil d’administration ?

CHERINE CHALABY: Et bien la vérité, c’est que personne ne le sait. On va devoir parler à la communauté et à partir de là, essayer de statuer. Mais c’est une probabilité. Personne ne sait ce qui va véritablement se passer.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci. Permettez-moi maintenant d’utiliser une autre méthode. Est-ce que l’on peut, aller paragraphe par paragraphe et dire si nous sommes d'accord pour avancer un petit peu sur cette déclaration ?

Donc les premiers paragraphes sont très clairs je crois, ils sont assez évidents. Donc le 5^{ième} paragraphe.

Cherine doit s’excuser et, à moins que vous n’ayez une dernière question pour Cherine, il va devoir nous quitter.

Donc merci beaucoup Cherine.

CHERINE CHALABY: Merci. Oui, vous avez posé que de très bonnes questions, et difficiles.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Très bien, donc je crois qu'il y a eu un amendement proposé par Hadia. Remmy vous avez un amendement ? Allez-y.

REMMY NWEKE : Oui, merci. C'est juste une observation. Lorsque nous avons préparé cela, nous devons donner des numéros peut-être aux paragraphes. Lorsqu'on parle du paragraphe numéro 5, il faudrait peut-être que ce soit bien clair sur le document, qu'on numérote les paragraphes.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci Remmy. Donc lorsque je parle du paragraphe numéro 5, ça commence par : « après avoir examiné la spécification temporaire, nous avons noté qu'il n'existe aucun accès unifié aux données non publiques ».

Ça c'est le début du paragraphe 5 que vous avez à l'écran d'ailleurs.

ALAN GREENBERG :

Oui, moi j'ai une question. 5 indique que vous voulez une protection uniforme partout. Comment allez-vous faire cela lorsque les lois, pour certains registres et bureaux d'enregistrements ? Les lois doivent être suivies par les bureaux d'enregistrement.

Un exemple, le département du commerce américain a dit qu'il voulait avoir le plus d'informations WHOIS possible. S'ils passent une loi indiquant que les bureaux d'enregistrement doivent tout donner de disponible, donc ça, ça voudra dire que pour les clients européens, les bureaux d'enregistrement américains devraient cacher certaines informations, mais pour les clients américains, et bien tout devrait être public.

Ça c'est un exemple. Le Brésil a utilisé cet exemple. On peut avoir des règles plus strictes au Brésil qu'en Europe par exemple, je ne sais pas.

Donc je ne comprends pas bien ce que vous demandez ici étant donné qu'il y a différents niveaux de protection qui vont être requis par les différentes lois.

HADIA ELMINIAWI:

Et comme vous l'avez dit, oui, vous avez raison. Néanmoins, pour le moment, c'est ce que nous espérons voir.

Et jusqu'à ce que cela soit prouvé, je pense que nous devrions dire ce que nous espérons obtenir et ce que nous espérons qui se passe.

Je crois que tous les utilisateurs de l'internet, les utilisateurs finaux, veulent avoir un accès égal et une protection égale de leurs droits.

Donc jusqu'au moment où les législations existent, je crois qu'on doit continuer à dire : voilà ce que nous voulons, voilà ce que nous aimerions voir maintenant.

ALAN GREENBERG:

Oui, je comprends, c'est une aspiration en effet. Mais peut-être que vous devriez dire : dans le respect des différentes lois. Parce qu'on se concentre sur le RGPD parce qu'il y a des grosses pénalités, des amendes énormes. Il y a d'autres législations qui sont différentes dans d'autres pays du monde, mais il y a moins de pénalités dans ces autres pays, tandis que les amendes sont très élevées pour le RGPD.

HADIA ELMINIAWI:

Oui, je crois que je l'avais déjà dit dans une déclaration que j'avais envoyée, nous allons prendre en compte cela. Oui, nous allons prendre en compte les différentes lois des différents pays.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Est-ce qu'il y a d'autres commentaires constructifs ?

ABDULKARIM ALOYEDE: Oui, je pensais par rapport à l'accès unifié aux données non publiques, est-ce qu'on peut être tous d'accord là-dessus ? Est-ce qu'on peut faire une table ronde là-dessus ? Est-ce que cela dépasse un petit peu le cadre même de l'ICANN ?

FATIMATA SEYE-SYLLA: On ne vous a pas bien compris. Donc parlez bien dans le micro.

ABDULKARIM ALOYEDE: Donc on aimerait avoir un accord unifié. Je pense que c'est possible à obtenir.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Oui, je suis d'accord.

LAWRENCE OLAWARE: Je m'appelle Lawrence. Et je crois que c'est une excellente déclaration, mais ce qui m'inquiète un petit peu c'est le dernier paragraphe de la page 1. Ça dit que nous sommes intéressés par les implications positives et négatives de la mise en œuvre du RGPD en Afrique maintenant que le règlement est entré en

vigueur. Donc je crois qu'il faudrait prendre des mesures. On s'attend à ce que l'organisation ICANN fasse cela ou bien est-ce que l'on suppose que cela va être fait par les membres africains ? Comment cela va se dérouler ? Donc il faut déterminer cela je crois pour ce dernier paragraphe de la dernière page, premier paragraphe en français à la deuxième page.

HADIA ELMINIAWI: Moi j'aimerais le retirer ce paragraphe, je suis prêt à le retirer.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Donc nous allons le retirer, retirer ce paragraphe, nous sommes tous d'accord pour retirer ce paragraphe ?

ALI: Je ne comprends pas pourquoi on le retire, pourquoi on ne paraphrase pas. Parce que ce sont des problèmes qu'il faut gérer en tant qu'Africains. Donc peut-être qu'il faut le rédiger un petit peu différemment.

Si on le retire totalement, et bien ça veut dire qu'on ne prend pas en compte l'impact du RGPD sur l'Afrique. Je sais qu'on ne sait pas encore qui sera responsable de tout par rapport au RGPD, mais moi je ne suis pas pour le retirer.

FATIMATA SEYE-SYLLA: D'accord, c'est noté. Présentez-vous.

INAUDIBLE SENEGAL: Moi j'ai réalisé par rapport à l'avant-dernier paragraphe de la deuxième page, où nous demandons instamment à l'organisation de l'ICANN et la communauté – je cite- de travailler sur la base d'un consensus, etc.

La question que je me pose, c'est qu'on demande à l'ICANN de se conformer par rapport à ce qui est fait en Europe, à la législation européenne. Dans la mesure où on a déjà les lois et législations temporaires, que l'ICANN a déjà défini les spécifications temporaires, et également on sait que quand ça s'applique dans les états, dans les pays, notamment aux États-Unis et en Californie, on est obligé aussi de tenir compte des lois des différents pays, donc nous demandons à l'ICANN de tenir compte de cela.

Je pense que ce serait bien que nous aussi, en tant qu'Africains avec nos différentes lois et nos différentes problématiques qu'on puisse peut-être poser sur la table et dire voilà nous, au lieu de suivre et de se conformer à ce qu'ils font, quelles sont nous nos problématiques et nos spécificités pour pouvoir nous aussi proposer en tout cas, ne pas faire que de demander à ce qu'eux ils s'adaptent et tiennent compte aussi de nos spécificités.

NON IDENTIFIE : Merci [Amadou]. Je pense que c'est légitime cette demande. Et c'est peut-être entre les lignes, et c'est pas très clair. Donc peut-être il va falloir rendre cela explicite.

Parce que si je comprends bien, tout à l'heure, on a bien parlé tout à l'heure des droits qui seront en vigueur seront selon les pays, et nous faisons partie justement de ces pays-là qui ont aussi leurs lois spécifiques. Donc ce ne sera pas seulement les lois européennes et les lois américaines. Si nous devons prendre en compte cette problématique de manière inclusive, toutes les lois au niveau des autres pays devraient être prises en compte.

Donc merci pour cette remarque. Je pense que l'amendement qui a été proposé par Alan tient compte un peu de cela. Merci.

Oui, Barrack.

BARRACK OTIENO : Merci beaucoup Madame. Un commentaire rapide. Il faut contextualiser cela et cette déclaration. Parce que si nous avons les remarques liminaires qui indiquent : nous, la communauté africaine, les membres de la communauté africaine.

Par exemple quelqu'un, une personne d'affaires d'Afrique, c'est notre intérêt, quel va être l'impact sur nous, sur les entreprises africaines. Vont-ils être négatifs ou positifs ? et je crois que c'est pour cela que nous sommes ici et que nous demandons au

conseil d'administration de clarifier la situation un petit peu sur ces règlements.

Et comme vous l'avez dit, ce n'est pas des règlements africains, mais cela va avoir un impact sur nous et sur nos entreprises, parce que nous avons beaucoup de rapports avec l'UE notamment.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Donc je crois que c'est à peu près ce que disait Amadou en français. On ne doit pas demander à l'ICANN de penser pour nous, voilà ce que ça veut dire. Et il faut s'engager. J'espère vous avoir bien compris.

Donc nous allons en effet rédiger un petit peu différemment cette phrase pour prendre en compte vos commentaires.

Donc j'aimerais poursuivre pour que nous puissions finaliser cela.

Donc nous avons Remmy en premier, Hadia. Non Hadia, Remmy et Seun. Et Tijani.

HADIA ELMINIAMI: Donc on parle du paragraphe disant sur notre intérêt. Je n'ai pas bien compris ce qui a été dit en Français, mais je crois qu'on pourrait peut-être retirer cela. La raison pour cela, c'est que si

on comprend bien les aspects négatifs et positifs du RGPD en Afrique, et bien pourquoi est-ce qu'on a besoin de demander à quelqu'un de le faire pour nous ? Et c'est la raison pour laquelle j'ai suggéré au départ de retirer cela.

Je crois qu'en groupe, on peut y travailler et par l'intermédiaire de ce processus, on peut demander à l'ICANN, demander à d'autres personnes quelles sont leurs opinions.

Mais on peut se mettre au travail ou bien retirer ce paragraphe.

REMMY NWEKE:

Merci. Donc moi je soutiendrais que nous retravaillons le libellé de ce paragraphe, avec l'aide du bureau d'Afrique de l'ICANN, et en prenant en compte ces législations européennes qui ont un impact fort sur certains pays et sur l'Afrique, certains pays d'Afrique. Et il existe déjà des lois au sein de l'Afrique sur les données, sur la protection des données. Donc il faut refléter tout cela. Merci.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Remmy, c'est noté. Seun vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI:

Et bien ce que j'aimerais dire c'est qu'il faudrait retravailler ce texte également, parce qu'il ne faut pas oublier que le RGPD,

c'est pas seulement l'UE, c'est l'Afrique aussi. Parce que certains pays comme Maurice par exemple a déjà adopté le RGPD dans le cadre de la protection des données, et c'est quelque chose qui s'étend beaucoup le RGPD, qui s'étend beaucoup en Afrique.

Donc on ne veut pas réinventer la roue. La plupart de nos gouvernements, comment dire... Soyons clairs, soyons réalistes, je crois qu'il faut travailler en ce sens.

HADIA ELMINIAMI : Merci beaucoup Seun.

WISDOM DONKOR: Je m'appelle Wisdom, du Ghana, et je voulais soulever le point suivant par rapport à l'UE et ECOWAS.

ECOWAS travaille à la protection des données, et il y a une question d'interprétation qui se pose de ces textes juridiques également, et je crois qu'il faut réfléchir à ce que fait l'Union Africaine aussi, et ça, ça va nous aider pour régler ces problèmes.

Nous devons encourager les pays d'Afrique, je crois qu'on peut seulement faire cela par l'intermédiaire de l'Union Africaine, de l'Union Européenne et de ECOWAS.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci beaucoup de votre contribution. Tijani vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA: Merci. Je crois que par rapport aux remarques que j'ai entendues, et personnellement je n'avais pas lu cette déclaration avant aujourd'hui – j'étais très occupé.

Ce que je proposerais c'est que nous prenions deux semaines. Pourquoi deux semaines? Parce qu'il y a une autre manifestation après cette réunion de l'ICANN, donc on ne va pas revenir chez nous avant deux semaines.

Donc nous allons prendre deux semaines pour peaufiner un petit peu cette déclaration, la revoir un petit peu, la réviser et avoir d'autres débats pour que nous ayons quelque chose de plus solide et de plus acceptable.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci Tijani, Alan vous avez la parole.

ALAN GREENBERG: Une suggestion, qui ne sera peut-être pas la bienvenue parce que ça représente du travail.

Ce que vous dites ici, c'est que vous voulez bien comprendre les implications du RGPD. Vous pensez, vous savez qu'il y a des implications très fortes avec le RGPD pour l'Afrique. Et on ne

peut pas s'attendre à ce que quelqu'un d'autre comprenne le contexte africain. Et une manière raisonnable de le faire c'est de trouver des personnes qui dans les deux semaines à venir, ou deux mois à venir, s'engagent pour vraiment faire une déclaration sur les aspects positifs et négatifs du RGPD pour l'Afrique.

Donc c'est très difficile, c'est difficile à faire, c'est un travail difficile, mais ça peut être une bonne manière d'avancer, parce que vous définissez un point important et vous avez besoin de plus d'informations.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci Alan de cette suggestion. Je crois que, si je comprends bien, nous prenons note du fait de toutes ces suggestions et la suggestion principale est que nous retravaillons un petit peu cette déclaration ou est-ce que nous lançons un groupe de travail. Qu'est-ce que nous faisons ?

Remmy ?

REMMY NWEKE: Oui, Madame, je crois que nous avons avancé, nous avons fait des observations.

Il faut retravailler, il ne faut pas retirer cette phrase et cet élément. La commission a fait un bon travail, mais il faut retravailler, il ne faut pas tout rejeter, et pas rejeter le bébé avec l'eau du bain.

FATIMATA SEYE-SYLLA:

Donc on garde la déclaration, on retravaille cette phrase qui pose problème, et nous créons un groupe pour travailler sur les aspects positifs et négatifs, les implications positives et négatives du RGPD en Afrique.

Un groupe ad hoc, on peut faire cela ? D'accord, très bien. Hadia.

HADIA ELMINIAWI:

Je pense que c'est un thème différent que vous lancez. Donc selon moi, ça devrait être retiré de cette déclaration, l'impact du RGPD sur l'Afrique c'est quelque chose de différent que vous nous dites ici. Nous sommes intéressés et désireux de comprendre les implications positives et négatives de la mise en œuvre RGPD en Afrique maintenant que le règlement est entré en vigueur. Donc moi je crois que c'est un autre travail. C'est un travail sur les implications positives et négatives. Donc je crois qu'il faut travailler là-dessus et développer deux ou trois pages pour répondre à cela, avec un groupe de travail.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci Hadia. Tijani et ensuite ce sera la dernière intervention.

TIJANI BEN JEMAA: Ce n'était pas ma suggestion. Ce que je proposais c'est que cette déclaration, avec la même équipe de rédaction, et avec la contribution que nous avons eue ici et que nous pouvons avoir pendant ces deux prochaines semaines, nous essayons d'améliorer cette déclaration, et peut-être de l'améliorer et de la perfectionner. C'est quelque chose que nous faisons toujours, nous ne laissons jamais la place à l'erreur. Donc c'est toujours un peu ce que nous faisons dans la pratique.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci Tijani. Je pense que nous disons plus ou moins la même chose. C'est-à-dire qu'on a fini cette déclaration préliminaire, selon ce que vous tous venez de dire, et nous avons un groupe de travail ad hoc qui va travailler sur les impacts positifs et négatifs du RGPD en Afrique.

Bien on ne peut pas soumettre cette version préliminaire aujourd'hui, parce qu'il y a encore certaines petites corrections à faire avant de la soumettre.

Donc Sarah va travailler là-dessus puis nous la ferons circuler et nous la représenterons, nous la resoumettrons. Et nous avons aussi un groupe de travail ad hoc qui va travailler sur les

conséquences du RGPD en Afrique, conséquences positives et négatives.

Donc bien...

NON IDENTIFIE:

Je suis [inaudible] je voudrais dire que les effets positifs et négatifs du RGPD vont au-delà de l'ICANN. Cela appartient au RGPD, il y a le WHOIS dont nous pouvons discuter. Mais si on veut regarder les aspects positifs et négatifs du RGPD, ça peut durer très longtemps.

FATIMATA SEYE-SYLLA:

On va travailler avec un groupe africain et du personnel de l'ICANN. On est d'accord là-dessus ?

Bien avant de passer au point suivant, je voudrais ajouter une action à suivre ici. Je voudrais donner la parole à notre collègue John Laprise qui va nous parler des réseaux sociaux.

JOHN LAPRISE :

Merci beaucoup de m'écouter aujourd'hui. Je vais vous parler en tant que président du groupe de travail des réseaux sociaux.

Nous avons adopté une nouvelle stratégie pour les réseaux sociaux et cela dépend de vous aussi, cela vous concerne aussi AFRALO vu les différences qui existent entre les RALO en terme

de plateforme de réseau média, de culture, etc. Nous essayons de donner la gestion des réseaux sociaux aux RALO.

Donc ici, AFRALO a identifié deux ou trois, ou trois ou quatre personnes qui vont former un groupe de sur des réseaux sociaux au niveau du RALO. Et ce groupe va coordonner avec le groupe de travail de ALAC – qui travaille dans le domaine des réseaux sociaux – pour organiser des téléconférences et du travail.

Donc regardez s’il vous plait la page des réseaux sociaux, il y a plusieurs pages sur les stratégies, sur les tactiques qui peuvent vous intéresser. Donc regardez ces pages et essayez de travailler avec vos RALO pour créer un groupe de travail qui nous aide à travailler dans le domaine des réseaux sociaux avec AFRALO.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci John, c’était rapide. Est-ce qu’il y a des questions ? Il y a une question derrière moi, allez-y.

BRAM FUDZULANI : Merci. Je voulais savoir si le groupe de travail pour les réseaux sociaux va s’occuper des réseaux sociaux qui travaillent avec les différents RALO, s’il vont être responsables de disséminer les informations entre les RALO, de diffuser les informations entre les RALO.

JOHN LAPRISE: Nous allons travailler pour chapeauter tout cela. Mais au niveau local, nous sommes en train d'essayer d'organiser quelque chose au niveau des RALO, avec asthag sur twitter par exemple, pour partager des contenus. C'est peut-être la manière la plus efficace. Nous allons donc recevoir les conseils du RALO qui nous dira ce qui leur paraît le mieux pour travailler dans leur région.

Donc nous attendons un petit peu d'avoir l'opinion des RALO pour qu'ils nous disent ce qui leur paraît fonctionner le mieux pour leur région, voilà.

BRAM FUDZULANI: Merci. Je viens de la région africaine, et je pense que c'est un thème très important les réseaux sociaux. Et nous avons besoin d'être représentés aussi dans ce domaine. Donc si votre directeur de votre bureau veut entrer en communication avec quelqu'un pour être sûr que les informations sur ce que nous faisons, tout ça vous parvienne, cela me paraît très, très intéressant.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Très bien, nous allons demander des volontaires maintenant. Alors on a un volontaire ici peut-être déjà ? Merci.

Une autre question ?

WISDOM DONKOR:

Je suis Wisdom, de nouveau je voudrais prendre la parole. Je voudrais que vous me disiez s'il vous plait, est-ce qu'il y a... Est-ce que vous êtes en contact avec la stratégie de communication, le groupe de travail dans ce domaine ?

JOHN LAPRISE:

Au début, notre objectif – en tout cas au début- est de créer une communauté, et de créer une participation. Le contenu est le contenu qui sera partagé sur la plateforme. Par exemple dans le cas d'AFRALO, les réunions, les évènements, et les contenus concernant l'Afrique et les contenus qui vont avoir un impact au niveau mondial. Tout cela devrait être partagé. Alors la partie mondiale au niveau mondial et la partie régionale au niveau régional.

Au niveau des contenus, qu'est-ce qui peut être le plus utile aux RALO ? C'est les RALO qui vont décider. Le groupe de travail des réseaux sociaux au niveau des RALO prendra cette décision. Nous leur laissons la responsabilité de décider ce qui compte le plus pour nous. Ce n'est pas nous, au niveau des réseaux sociaux mondial qui allons décider cela, ce sera décidé au niveau régional.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci beaucoup John pour cette précision. Est-ce que vous avez autre chose à ajouter ?

JOHN LAPRISE: Oui, Heidi a publié le lien sur le chat, de façon à ce que vous trouviez ce lien facilement.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Je vais inviter nos collègues d'AFRALO pour qu'ils profitent de cette occasion, et donc s'il y a des volontaires francophones, anglophones, pour participer à ce groupe, arabophone peut-être aussi, en tout cas ce serait bien. Quelle que soit la langue, vous êtes les bienvenus.

Ce serait bien d'avoir des volontaires, on en a déjà un. Je ne sais pas si vous avez une ALS ou si vous êtes un membre individuel, si vous avez des volontaires qui ne sont pas inscrits à une ALS, ils peuvent figurer comme membre individuel.

Donc prenez la parole et donnez votre nom. En tout cas Sarah ici, et nous nous occuperons de tout cela.

Bien, donc j'ai Tijani, puis Seun et puis Ali.

TIJANI BEN JEMAA: Merci beaucoup. Merci Fatimata. Je voudrais préciser que tout le monde, que vous soyez membre affilié ou pas, même si vous n'êtes pas un membre d'AFRALO, tout le monde peut participer à ce travail. Il n'est pas nécessaire d'être un membre d'AFRALO ou d'être un membre affilié ou pas. Peu importe. A partir du moment où les gens viennent travailler avec nous, nous les encouragerons bien sûr à devenir membres d'AFRALO.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Alors tout le monde est bienvenu, venez. C'est tout ce que vous vouliez dire? Parfait. Merci John de nous avoir donné la possibilité de travailler avec vous.

Barrack vous avez une annonce à faire au nom de Pierre?

BARRACK OTIENO: Oui, merci beaucoup madame la présidente. Avant de finir je voudrais rappeler à tout le monde que le forum de système des noms de domaine africain, qui aura lieu à Cotonou, au Bénin, le 5 juillet la semaine prochaine. Vous êtes tous invités à y participer. Si vous n'êtes pas inscrits, assurez-vous de vous inscrire pour cet événement. Le forum du DNS.AFRIQUE.

Et le 6 juillet nous allons célébrer les 20 ans depuis la première réunion de la gouvernance de l'internet. Vous trouverez

davantage de détails sur ce point dans le site qui se trouve internethistory.africa.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci beaucoup. Allez-y, vous avez la parole.

ALI: Ma question est destinée au monsieur qui a parlé de réseaux sociaux, John Laprise. Je pense qu'il devrait y avoir quelques directives, certaines directives, et des outils disponibles qui soient à la disposition des organisations régionales, de façon à ce qu'il y ait une certaine uniformité concernant la participation sur les réseaux sociaux.

JOHN LAPRISE: Les directives sont mises en oeuvre pour les contenus qui sont partagés au niveau mondial. Les normes qui sont appropriées pour ou par les RALO, c'est-à-dire les choses qui sont contenues dans un Tweet aux États-Unis ne sont pas les mêmes que celles qui sont incluses dans un tweet en Afrique, donc les directives dépendent des RALO et les RALO devraient définir ces directives eux-mêmes.

ALI: Excusez-moi, je voudrais rajouter quelque chose ici. Ce matin nous avons eu une présentation faite par l'équipe technique sur la re-conception du portail d'ICANN, les modifications faites au portail d'ICANN.

Certains d'entre nous n'ont pas pu contribuer ou poser des questions à cause du temps, donc je pense que c'est peut-être une bonne occasion pour nous ici de poser quelques questions concernant la façon dont ces deux plateformes vont interagir entre elles.

Si on regarde la page actuelle, les pages des RALO, il y a peu de choses concernant la façon dont on utilise ces contenus du point de vue des médias et des réseaux sociaux. Ce n'est pas vraiment bien fait.

Alors est-ce que ces modifications vont tenir compte de la composante liée aux réseaux sociaux ? Est-ce que les RALO, par exemple, vont pouvoir avoir une page de blog pour pouvoir télécharger leur contenu ? Comment ça va fonctionner ? vous avez une idée ?

JOHN LAPRISE: Je m'excuse non, je ne sais pas. Cela va déjà au-delà de ce qui concerne mon travail. Et je pense que le personnel de l'ICANN

peut vous aider, peut vous dire qui peut s'occuper, qui peut être le point de contact qui pourra répondre à ces questions. Merci.

ALI: Merci beaucoup.

HEIDI ULLRICH: Est-ce que vous pouvez envoyer ces questions au personnel de l'ICANN, comme ça on sera sûr que les personnes concernées vous envoient une réponse ? Merci.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci beaucoup. Je crois... Hadia allez-y.

La dernière question.

HADIA ELMINIAWI: Merci. Merci John. Je voulais vous demander quand est-ce que vous alliez revenir avec des informations supplémentaires?

JOHN LAPRISE: Je pense que dans un mois je vais avoir une réunion avec mon équipe. Donc... Ha non... Oui, début du mois d'aout, je pense que notre équipe devrait être en place. Merci.

FATIMATA SEYE-SYLLA: Merci, je suis contente de voir que AFRALO est disposé à participer à votre travail et à vous aider dans ce sens. Je vous remercie à tous pour votre participation, merci d'avoir aussi pu rédiger cette déclaration.

Je vous demanderais de vous occuper de corriger cette déclaration pour cette déclaration soit prête deux semaines après la réunion du Bénin.

Je voudrais faire aussi une annonce, au nom du personnel de l'ICANN. La prochaine réunion de ce type aura lieu à Marrakech en juin 2019, c'est-à-dire dans un an.

Bien je vous remercie pour votre participation active. Et je vais demander qu'on applaudisse nos interprètes, qui ont fait du bon travail, et je veux remercier aussi mes collègues du personnel et les responsables techniques qui permettent que ces réunions puissent avoir lieu.

Donc merci, merci à Alan Greenberg pour sa contribution. Et votre travail avec nous.

ALAN GREENBERG: Fatimata, les interprètes.

FATIMATA SEYE-SYLLA: C'est fait, c'est fait. On les a remerciés déjà. Merci, merci à tous, au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]